



Chère habitante, Cher habitant,

Les élections municipales sont désormais derrière nous, une nouvelle étape s'ouvre pour notre commune. Aujourd'hui, notre volonté est simple : rester centrés sur l'essentiel, c'est-à-dire vous, vos besoins, vos attentes, vos projets.

Désormais, il est temps de changer de rythme, de regard et de nous tourner résolument vers l'avenir, c'est pour cela qu'avec toute l'équipe municipale, les agents administratifs et techniques, nous souhaitons construire un climat plus serein, plus confiant, plus humain. Un climat où chacun peut trouver sa place, où la parole circule, où nous avançons ensemble, même lorsque nous ne sommes pas d'accord. Notre méthode de travail reste guidée par quatre engagements : Écouter, Éclairer, Décider et Informer.

Ces engagements ne sont pas des slogans : ce sont des repères concrets pour agir avec sérieux, transparence et proximité. Nous tenons également à réaffirmer les valeurs qui nous rassemblent : l'intérêt général, l'inclusion, l'égalité, le dialogue, le lien social, la participation et la cohérence. Ce sont elles qui orienteront chacune de nos décisions, toujours dans un esprit d'ouverture et de respect. Les commissions municipales sont désormais constituées. Très prochainement, nous vous inviterons à y participer, si vous le souhaitez, afin de contribuer directement à la vie de la commune.

La mise en œuvre de notre programme se fera progressivement, avec une attention particulière portée aux finances communales, qui conditionnent la réalisation de chaque projet. Nous avancerons avec prudence, transparence et responsabilité. Nous accordons une importance essentielle au lien qui nous relie les uns aux autres.

Une commune vit grâce aux échanges, aux rencontres, aux gestes d'entraide et aux discussions qui éclairent le quotidien. Se parler, se comprendre, partager ses besoins ou ses idées : c'est ainsi que naissent les projets utiles et les décisions justes. Ce lien humain, simple et direct, sera le fil conducteur de notre manière d'agir.

Je vous remercie de votre lecture.

Marie-France URBAN

Maire de Saint-Paul-sur-Save



REUNION PUBLIQUE sur la collecte et le traitement des déchets mercredi 24 juin à 18h30

à l'espace Fontanilles, ouverte à toutes et à tous

Mme CHAUTARD, Responsable du service Prévention et Gestion des Déchets, et Mr MOIGN, Vice-Président de la Communauté de Communes en charge de la valorisation des déchets seront disponibles pour vous informer et répondre à toutes vos questions.

Pour rencontrer vos élus, chaque semaine

Deux permanences hebdomadaires sont désormais en place en mairie :

👉 **le samedi matin de 10h à 12h**
sans rendez-vous

👉 **le lundi après-midi de 14h à 18h**
sur rendez-vous

Une mairie ouverte à ses habitants

La nouvelle équipe municipale a pris un engagement fort envers les habitants : celui de leur ouvrir les portes de la Mairie. Pendant nos rencontres, nous avons perçu combien cela comptait pour vous : être à la fois mieux pris en compte et davantage acteurs de votre commune. Aujourd'hui, c'est concret et voici notre organisation.

Pour comprendre la gestion de la commune

Avez-vous déjà assisté à un Conseil municipal ?

Ils se tiennent au moins une fois par trimestre et ils sont ouverts au public. On y aborde la gestion du village, son budget, ses projets petits et grands, les travaux et chantiers, les orientations que nous prenons et on y vote les principales décisions.

Alors même si le public ne peut intervenir en aucune manière, nous avons à cœur de vous rendre les conseils municipaux plus accessibles, pédagogiques et conviviaux : horaire en soirée, explications pour entrer en matière sur les sujets les plus ardues, supports visuels et même la retransmission en direct et l'accès au replay !

Oui, vous êtes vraiment les bienvenus, sur place à l'espace Fontanilles, avec un moment convivial à la fin (offert par les élus) pour poursuivre les échanges, ou depuis votre canapé, sans perdre en qualité.

Pour information, les procès-verbaux sont mis à disposition des habitants seulement après approbation par le conseil municipal suivant : il y a donc un certain délai avant qu'ils soient déposés, téléchargeables et consultables sur le site internet de la mairie :

<http://mairie-saintpaulsursave.fr>

(onglet Ma mairie, Démocratie locale, en bas de page à gauche).

Comment savoir quand et sur quoi portera le prochain Conseil municipal ?

Une à deux semaines à l'avance, sur les réseaux sociaux Instagram et Facebook, il y aura deux posts : d'abord la date puis l'ordre du jour.

Vous pouvez également contacter les secrétaires de Mairie ou passer consulter l'affichage extérieur de la Mairie.



Pour être informé au quotidien

Vous nous l'avez réclamé, nous l'avons fait ! Les annonces de travaux, événements, recrutements, permanences, conseils municipaux, les reportages photos des manifestations dans le village, etc. sont désormais très faciles d'accès via les nouveaux comptes de la Mairie sur les réseaux sociaux. Abonnez-vous sans plus tarder !

Pour travailler avec nous

C'est en préparation : nous ouvrons bientôt les commissions municipales aux habitants ! Vous pourrez vous investir dans les projets de la commune, selon vos compétences ou appétences, et le cadre posé vous permettra d'être à l'aise pour vos premiers pas. Bienvenue par avance !

Pour se revoir et savoir où nous en sommes

Nous vous donnons d'ores-et-déjà rendez-vous en mars-avril 2027 pour notre première réunion publique annuelle, où nous ferons le point sur toutes les réalisations, passées et à venir.



@mairiesaintpaulsursave

@mairiedesaintpaulsursave

www.mairie-saintpaulsursave.fr

Budget primitif 2026, tenir le quotidien, préparer l'avenir

Décryptage • Le budget primitif, mode d'emploi

CE SONT DES PRÉVISIONS

Voté le 20 avril 2026, le budget primitif fixe les prévisions de recettes et de dépenses de la commune pour l'année. Il est voté à l'**équilibre réel** : chaque euro dépensé correspond à un euro encaissé. Il distingue le **fonctionnement**, qui finance la vie quotidienne, et l'**investissement**, qui prépare les projets d'avenir. Ces montants restent prévisionnels et peuvent être ajustés en cours d'année.

Un budget qui vit toute l'année, et n'est pas gravé dans le marbre

Avril 2026

Le budget primitif est voté. Ce sont des prévisions.

En cours d'année

Il peut être ajusté par des décisions modificatives.

Après la clôture

Le bilan réel est arrêté dans le compte financier.

1,75 M€

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

653 373 €

EXCÉDENT PASSÉ, RÉINVESTI
issu des budgets précédents

505 636 €

DE PROJETS VISIBLES EN 2026

1 Le fonctionnement *la vie de tous les jours* - prévision 1 748 952,59 €

D'où vient *l'argent*

Impôts et taxes	749 063 € · 43 %
Excédent reporté	653 373 € · 37 %
Dotations de l'État	325 849 € · 19 %
Autres recettes	20 667 € · 1 %

Quand la commune dépense *100 €...*

38€	25€	18€	10€	8€
38€	gestion courante & services à la population			
25€	mis de côté pour investir			
18€	charges prévisionnelles			
10€	charges générales (énergie, entretien...)			
8€	autres dépenses			

2 Les projets d'investissement *préparer l'avenir du village*

Achat de terrains (réserve foncière)	287 637 €
Aménagement chemin du Canton	68 000 €
Remplacement véhicule communal	40 000 €
Étude voiries D1 et D87	40 000 €
Placette cœur de village	30 000 €
Raccordement vestiaires du stade	25 000 €
Autres équipements (tondeuse, embellissement)	15 000 €

505 636 €

DE PROJETS VISIBLES EN 2026

40 000 €

de nouvel emprunt prévu cette année. Le reste est financé par l'autofinancement et les réserves.

En 2026, les investissements se concentrent sur le foncier, les voiries, les équipements communaux et le cadre de vie.

Transparence • Indemnités des élus

SOUS LES PLAFONDS LÉGAUX

Être conseiller municipal, c'est du temps et des responsabilités. La loi prévoit une **indemnité** pour cet engagement : pas un salaire, mais un dédommagement. En décembre 2025, l'État a relevé de **8 %** les plafonds pour les communes de notre taille.

Notre conseil a choisi de partager l'enveloppe entre davantage d'élus. La maire et les adjoints perçoivent volontairement moins que le maximum légal : **1 599,93 € net/mois pour la maire** (au lieu d'environ 1 815 €), **622 € pour les adjoints** (au lieu d'environ 760 €).

FONCTION	NET / MOIS
Maire	1 599,93 €
Adjoint	622 €
Conseiller délégué	242 €
Conseiller municipal délégué	138 €

Montants nets mensuels. Plafonds fixés par le CGCT.

Vos élus, leurs délégations,



Marie-France URBAN
Maire
Présidente de toutes les commissions et du CCAS



Christine LOGEZ
1ère Adjointe
Finances, Urbanisme, PLU, Environnement, Communication

Finances, Communication



Christine LOGEZ
1ère Adjointe,
CCAS
Coeur de Village



Christelle BERGE
Citoyenneté, Communication,
Numérique
Route de Grenade

Commission Finances

VP : Christine LOGEZ * **Membres :** Christelle BERGE, Manuel GAVILANES, Denis NEBOUT, Pierre VINCENT, Yoann PERES

Commission Communication

VP : Christine LOGEZ * **Membres :** Christelle BERGE, Anthony COUTANCEAU, Rachel MKAAD-RAS, Thomas NEBOUT, Yoann PERES

Commission Appel d'offres

Titulaires : Manuel GAVILANES, Denis NEBOUT, Yoann PERES *
Suppléants : Christelle BERGE, Pierre COURBEZ, Michael BARRETT

Liste minoritaire



Yoann PERES
Route de Grenade



Claire HAUTEMANIERE
Vieux ch. de Launac



Michael BARRETT
Coeur de Village



Joan COLL-RODIERE
Route de Grenade

Urbanisme, Environnement, Sécurité



Manuel GAVILANES
4e Adjoint
Vieux ch. de Launac



Denis NEBOUT
Services techniques, Environnement
Route de Grenade



Pierre VINCENT
Urbanisme, Transition
Vieux ch. de Launac

Commission Travaux, Urbanisme, Voirie, Coeur de Village

VP : Manuel GAVILANES * **Membres :** Pierre COURBEZ, Christine LOGEZ, Denis NEBOUT, Pierre VINCENT, Michael BARRETT

Commission Environnement

VP : Denis NEBOUT * **Membres :** Christelle BERGE, Anthony COUTANCEAU, Christine LOGEZ, Magali SERRANO, Claire HAUTEMANIERE

Commission Sécurité, Sécurité routière, Plan Communal de Sauvegarde, Dignes

VP : Manuel GAVILANES * **Membres :** Christelle BERGE, Pierre COURBEZ, Christine LOGEZ, Léa LOUIS, Rachel MKAAD-RAS, Magali SERRANO, Claire HAUTEMANIERE

et les commissions municipales.



Claude MALLET
2e Adjoint
Sport, Associations,
Culture, Animations,
Médiathèque



Emilie DELMAS
3e Adjointe
Vice-présidente du
Centre Communal
d'Action Sociale



Manuel GAVILANES
4e Adjoint
Travaux, Voiries, Divers
réseaux, Sécurité
routière et incendie

Sport, Associations, Culture, Animation, Médiathèque



Claude MALLET
2e Adjoint
Encoulaou



Rachel MKAAD-RAS
Communication,
Commerce local,
SIVS
Vieux ch. de Launac



Vim SOOMIEN
Animations,
Associations,
CCAS
La Boère



Thomas NEBOUT
Culture,
CCAS
Route de Grenade



Léa LOUIS
Médiathèque,
CCAS
Encoulaou



Magali SERRANO
Marché de
producteurs,
Circuits courts
Les Résidences

Commission Sport, Associations, Culture, Animation, Médiathèque

VP : Claude MALLET • **Membres :** Léa LOUIS, Rachel MKAAD-RAS, Thomas NEBOUT, Magali SERRANO, Vim SOOMIEN, Pierre VINCENT, Yoann PERES

Jeunesse



Anthony COUTANCEAU
Jeunesse
Coeur de Village



Pierre COURBEZ
Jeunesse,
SIVS
Encoulaou

Commission Jeunesse

VP : Anthony COUTANCEAU •
Membres : Pierre COURBEZ,
Christine LOGEZ, Rachel
MKAAD-RAS, Thomas NEBOUT,
Joan COLL-RODIÈRE

CCAS



Emilie DELMAS
3ème Adjointe
Vice-Présidence du CCAS
Les Résidences



Marie-France URBAN
Maire
Les Résidences



Claude MALLET
2e Adjoint
Encoulaou

Pour nous contacter :

05.61.85.43.77

contact@saintpaulsursave.fr

Abréviations :

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale, VP : Vice-Présidence

Le CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale ou C.C.A.S est l'institution locale chargée de mettre en œuvre l'action sociale.

Ses objectifs :

- soutenir les habitants de la commune qui rencontrent des difficultés ponctuelles
- favoriser la cohésion sociale.

Le CCAS de Saint Paul sur Save organise ainsi diverses actions comme le repas dansant des aînés, la distribution des colis de Noël aux administrés de 64 ans et plus (sur la base des listes électorales) et l'organisation de journées de formations aux premiers secours

Il participe également à la vie du village par l'achat de décorations de Noël et de jeux du city stade, la participation à la marche au flambeau organisée par le comité des fêtes et le soutien aux activités proposées à la médiathèque : le club des lecteurs gourmand, Trico-thé, les jeux de sociétés...

Voici les membres du CCAS

Membres élus

URBAN Marie France (Présidente)
DELMAS Emilie (vice-présidente)
LOGEZ Christine
LOUIS Léa
NEBOUT Thomas
SOOMIEN Veemah

Membres issus de la société civile

CHALOU Nicolas
FEVRIER-MUZARD Patrick
LAURET Fabrice
PETIT-JEAN Philippe
SERRA Brigitte

Pour contacter le CCAS

Téléphone : 06.31.79.44.27

Courriel : ccas@saintpaulsursave.fr

Permanence les 3ème jeudis du mois de 18h à 19h30 à la Mairie (hors été) désormais.

Prochaine permanence programmée le jeudi 18 juin.

Autres dates : 17/09 15/10 19/11 et 17/12

Nouveau dispositif

Pour les personnes ayant des difficultés à se déplacer, possibilité de récupérer, à partir de juin 2026, votre traitement médicamenteux le mardi entre 16h et 18h30 à la mairie de Saint Paul sur Save.

Comment ?

Envoyer par mail votre ordonnance à la Pharmacie de Montaigut et venez récupérer votre traitement avec l'original de l'ordonnance à la mairie de Saint Paul.

Pour davantage d'information, contacter la pharmacie de Montaigut au 05.61.85.71.29



La médiathèque vous propose

Exposition du 1er au 30 Juin : Cédric MOREL «Aquarelles», Sacha Viarouge, jeune Brextois, «peintures » et les élèves du collège « Horizon bilingue » exposeront des collages en profondeurs appelés « Dioramas ».

Animations :

Les P'tits loups avec Véronique pour les 0-3 ans. 15 juin à 10h30-11h.

Atelier de dessin Mercredi 24 juin à 16h30 avec notre artiste local Daniel Serra.

Club des lecteurs gourmands mardi 7 juin 13h30 à 17h30 : Pâtisserie avec Eliane et Coups de cœur de Joëlle.

Rencontre le vendredi 19 juin à 19h : avec le sportif et auteur Josyan Sieurac, un Ariégeois de 60 ans.

Son aventure : 3900 km à pied en 100 jours, seul, sans assistance, sur la route 66 de Chicago à Los Angeles. Ce moment sera clôturé par une séance de dédicace et un apéritif offert.



Et enfin, le samedi 4 juillet à 14h, organisation d'un jeu de rôle immersif avec Stellan Hannant, à partir de 12 ans.

La plupart des activités se font sur inscription, pensez à contacter la médiathèque au 05.61.85.37.09.



Et toute l'année :

Échecs avec Christian : tous les mercredis et vendredis de 16h à 18h

Jeux de société pour tous : tous les vendredis de 16h à 19h en autonomie.

Tricot'thé : tous les lundis de 16h30 à 18h30 pour apprendre avec Joëlle ou juste pour venir avancer votre ouvrage en bonne compagnie.

Appel au don : nous récupérons de la laine afin de réaliser en commun un sapin de Noël géant.

Toutes les personnes souhaitant participer à ces animations sont les bienvenues.

Elles sont gratuites, vous n'avez pas besoin d'être inscrit.e.s à la médiathèque pour en profiter !!!

MOBILITE - une nouvelle aire de covoiturage



Depuis le mois d'avril, les habitants et usagers de la zone de Saint-Paul disposent d'un nouvel aménagement pour faciliter leurs déplacements quotidiens.

Un aménagement stratégique pour le territoire. Située en bordure de la D1, à la limite de la commune de Montaigut, la nouvelle aire de covoiturage de Saint-Paul est désormais opérationnelle. Ce projet, qui propose 21 places de stationnement, a été rendu possible grâce au financement du département, tandis que la commune assure l'entretien des espaces verts.

Pourquoi franchir le pas ?

Le covoiturage ne se limite pas à un simple partage de véhicule.

C'est avant tout :

- Un mode de transport plus économique.
- Un geste écologique concret pour préserver l'environnement.
- Une opportunité de tisser du lien social.
- Une solution complémentaire aux réseaux de transports en commun existants.
- Des trajets financés par la Région Occitanie

En effet, pour encourager cette pratique, la Région Occitanie a conclu un partenariat avec quatre applications mobiles leaders du secteur :

- BlaBlaCar Daily
- Karos
- Mobicoop
- Atchoum (cette dernière étant spécialisée dans la mobilité solidaire en milieu rural).

Grâce à ce dispositif, les usagers bénéficient d'une aide financière directe pour les trajets compris entre 2 et 30 km



Une démarche simplifiée

Pour le conducteur comme pour le passager, aucune démarche administrative particulière n'est requise.

Dès lors que vous êtes inscrit sur l'une des plateformes partenaires, l'aide régionale est déduite automatiquement du montant payé par le passager et versée directement au conducteur. Ce mécanisme garantit une indemnisation motivante pour ceux qui prennent le volant, tout en rendant le transport extrêmement abordable pour les passagers.

Alors, avec toutes ces facilités, on s'y met ?



Divers

Tonte, débroussaillage, travaux bruyants : rappel des règles

Pour préserver le bien-être de tous, les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils bruyants (tondeuse, tronçonneuse, perceuse, etc.) sont autorisés uniquement aux horaires suivants :

Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30

Le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Le dimanche et les jours fériés : de 10h00 à 12h00 et de 16h00 à 18h00

Ces horaires sont définis par arrêté préfectoral et peuvent être adaptés par arrêté municipal.

Gestion des déchets verts

Les déchets issus de l'entretien des jardins doivent être déposés en déchetterie ou valorisés à domicile (compostage, paillage...).

Leur abandon dans les fossés, chemins ou espaces naturels est strictement interdit et constitue une infraction au Code de l'environnement.

Le brûlage des déchets verts est également interdit, sauf dérogation exceptionnelle.

 Un cadre de vie à préserver ensemble

Le respect de ces règles contribue à la tranquillité de chacun et à la préservation de notre environnement.

Merci à toutes et à tous pour votre civisme.

 Pour plus d'informations: <https://www.hautstolosans.fr/nous-connaître/a-la-une/#layer-5584>



Nos amis les chiens

Le règlement sanitaire départemental prévoit que les chiens ne peuvent circuler sur la voie publique en zone urbaine que s'ils sont tenus en laisse.

Vous devez tenir votre chien en laisse s'il présente un danger pour les personnes ou d'autres animaux domestiques. Vous êtes responsable des dommages que votre chien peut causer.

Téléchargez l'application
Intramuros.

IntraMuros est une plateforme mutualisée qui vous permet d'accéder à toutes les informations de votre bassin de vie



Mairie de Saint-Paul-Sur-Save

9 route de Cox
31530 Saint-Paul Sur Save

Horaires:

Lundi: 9h-12h et 15h-17h30

Mardi: 15h-18h30

Mercredi: 9h-12h et 14h-16h30

Jeudi: fermé au public

Vendredi: 9h-12h

Site: mairie-saintpaulsursave.fr

Courriel:
contact@saintpaulsursave.fr

Téléphone:
05.61.85.43.77

Numéros utiles	
	Urgence 112
	Samu 15
	Grenade 05 62 79 93 70
	Pompiers 12
	Médecin de garde nuit, week-end et jours fériés.
	Violences faites aux femmes
	Astreinte mairie 05.61.85.53.78 Urgences uniquement
	Médiathèque 05 61 85 37 09
	CCAS 06 31 79 44 27



DÉCOUVREZ L'APPLICATION
MOBILE

DE **SAINT-PAUL SUR SAVE**



Téléchargez gratuitement **CityAll**
puis sélectionnez votre ville

